



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 65404

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions des enseignants PEGC, AE et CE. En effet, ces corps d'enseignants souhaitent l'ouverture de négociations sur la base de leurs revendications communes : l'intégration dans le corps des certifiés avec reconstitution de carrière ; l'augmentation du nombre d'emplois à la hors classe et le doublement d'emploi à la classe exceptionnelle ; la réduction des durées d'échelon à la classe exceptionnelle ; et des mesures d'assimilation lors de la retraite. Il lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

A la suite des créations d'emplois de hors classe et de classe exceptionnelle intervenues en 2001, dans le cadre du PLF 2002, le Gouvernement propose, par transformations d'emplois de classe normale, 404 emplois de promotion pour les PEGC (303 emplois de hors classe et 101 emplois de classe exceptionnelle) et 100 emplois pour les CE d'EPS (75 emplois de hors classe et 25 emplois de classe exceptionnelle). Ces transformations d'emplois permettront une augmentation des promotions dans les grades d'avancement. Il est envisagé de poursuivre ce mouvement d'augmentation des possibilités de promotion des PEGC et des CE d'EPS dans le cadre d'un plan de trois ans applicable à partir du budget 2003, qui sera prochainement discuté avec les organisations syndicales. Par ailleurs, un projet est actuellement en cours afin de modifier le décret n° 86-492 du 14 mars 1986 relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège et le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive pour permettre, par la réduction de la durée des deux derniers échelons de la classe exceptionnelle des corps des PEGC et des CE d'EPS, l'accélération de l'accès au dernier échelon de la classe exceptionnelle.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65404

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 août 2001, page 4830

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6196